

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne propriétaire d'un bien immobilier situé en France métropolitaine, dans les DOM ou à Monaco et ayant confié la gestion locative de son bien au souscripteur du contrat dans le cadre d'un mandat de gestion.

Pourquoi souscrire aux Garanties du Propriétaire ?

Pour une somme modique, déductible de vos revenus fonciers, vous vous prémunissez de tout ce qui peut altérer les revenus de votre patrimoine locatif. De plus, c'est votre responsable Immo de France qui s'occupe de la gestion des éventuels litiges.

Comment souscrire ?

Rien de plus simple, contactez votre administrateur de biens dans votre agence Immo de France. Il vous renseignera sur les différents avantages de ces garanties.

Où trouver des informations complémentaires ?

Rendez-vous sur www.immodefrance.com, ou directement chez votre administrateur de biens dans votre agence Immo de France.



LES GARANTIES DU PROPRIÉTAIRE

Immo de France pour vous :

Des partenariats

Les Garanties du Propriétaire sont des produits Immo de France conçus en partenariat avec Assurgérance. Nous avons sélectionné et négocié pour vous les meilleures garanties pour protéger vos biens et vos revenus locatifs.

Votre administrateur de biens, votre agent immobilier

vous écoute et vous propose des solutions sur-mesure après étude de vos besoins.

Votre agent immobilier et votre administrateur de biens Immo de France :

Habitez, vivez!



IMMO DE FRANCE est une marque collective appartenant à PROCIVIS IMMOBILIER qui est utilisée par les sociétés dont la liste est disponible au siège de PROCIVIS IMMOBILIER, 4 rue du Général Foy, 75008 Paris, 391 779 196 RCS Paris, ou sur le site : www.immodefrance.com
Les Garanties du Propriétaire sont des contrats d'assurances souscrits par l'intermédiaire d' Assurgérance - 12 quai Général Sarrail 69006 LYON - Tél. +33 (0)4 78 27 50 50 - info@assurgérance.com - www.assurgérance.com
Société de courtage d'assurance - SAS au capital de 46 000€ - RCS Lyon 413 557 976 - N° TVA intracommunautaire FR9641355797600037 - N°ORIAS 07002557 - Code APE 6622Z - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme à l'article L530-2 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 PARIS. Toute réclamation peut être adressée à Assurgérance.



LES GARANTIES DU PROPRIÉTAIRE



**Vous nous avez confié la gérance de votre bien en location ?
Protégez-vous doublement en cas de litige et de loyers impayés !**

Habitez, vivez!



Avec Immo de France assurez les revenus de vos locations.

Quelque soit le profil de votre locataire, **Les Garanties du Propriétaire** vous protègent contre tous les risques liés à la location. Finissez-en avec les loyers impayés et restez zen face à toutes les situations litigieuses.

Les Garanties du Propriétaire se composent de 2 assurances s'adaptant aux profils de vos locataires :

1 VOTRE LOCATAIRE NE DISPOSE PAS D'UN GARANT

Pour protéger votre rendement locatif, vous bénéficiez des **GARANTIES LOYERS IMPAYÉS** qui peuvent couvrir également :

- les détériorations immobilières
- les vacances locatives

2 VOTRE LOCATAIRE DISPOSE D'UN GARANT

Pour une prise en charge de tous les frais des procédures liés à la libération des locaux, vous bénéficiez de la **PROTECTION JURIDIQUE ACTIVE**

Vous profitez ainsi d'une protection modulable et complète qui s'adapte aux profils de tous vos locataires.

Pensez-y,
c'est votre administrateur de biens
qui s'occupe de tout !



La Garantie Loyers impayés

Prend en charge les loyers en cas d'impayés par le locataire. Vous êtes couvert et votre rendement locatif est assuré.

La Protection Juridique Active du Propriétaire

Vous permet d'être défendu en cas de litige dans le cadre de la location ou de la gestion du bien que vous louez. Vos intérêts sont défendus et tous les frais des procédures liés à la libération des locaux sont pris en charge directement par la garantie.

Les Garanties du Propriétaire : 2 protections qui assurent

Les équipes d'Immo de France ont mis en place des produits qui satisfont aux critères des assureurs en cas d'impayés. **Les Garanties du Propriétaire** comprennent la **Garantie Loyers Impayés** et la **Protection Juridique Active du Propriétaire**. Ensemble, elles vous protègent contre tous les litiges qui pourraient intervenir pendant la durée de la location et vous permettent de sécuriser efficacement votre patrimoine et vos revenus locatifs.

Votre responsable Immo de France s'occupe de tout.

Avec **Les Garanties du Propriétaire**, il n'est plus nécessaire de tout repenser à chaque changement de locataire. Tout est prévu ! Votre responsable Immo de France active la garantie nécessaire en fonction du profil de votre locataire, qu'il dispose ou non d'un garant.



L'AVIS DE VOTRE
ADMINISTRATEUR
DE BIENS

Je suis administrateur de biens Immo de France depuis plus de 15 ans. J'ai toujours eu à cœur d'accompagner mes clients dans toutes les étapes de leur vie.

J'ai connu Monsieur et Madame Martin lorsqu'ils ont acheté leur première maison en proche banlieue lyonnaise il y a bientôt 14 ans. Artisans indépendants, leurs carrières ont décollées en quelques années. Depuis ils ont déménagé et investi dans d'autres biens immobiliers dans le but de louer et de se constituer un complément de revenu pour leur retraite.

Dès les premières locations, j'avais encouragé le couple à souscrire une assurance Loyers Impayés qui leur a rendu service plusieurs fois, mais celle-ci ne pouvait pas s'appliquer lorsque le locataire disposait d'un garant... Et pour activer la caution solidaire il y a des frais de procédure !

Depuis qu'Immo de France a mis en place les Garanties du Propriétaire, mon client bénéficie de la Protection Juridique Active qui prend en charge les frais de procédures liés aux sinistres et aux litiges qui interviennent pendant les périodes de location ou d'absence de locataire. Et comme je m'occupe de tout, mon client n'a à se soucier de rien."

Grâce aux Garanties du Propriétaire nous sommes tous beaucoup plus zen.

